

Publié le 12 mars 2014.
Dernière modification : 18 mai 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

VAUTHERET, GROS et LAFORGE, Lyon soieries

PARTICIPATION DE LA [SFFC](#)

Notre étude financière
La Société financière française et coloniale
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février 1926)

.....
Le premier exercice de la Société Anonyme des Établissements Vautheret, Gros et Laforge vient de se terminer. Les résultats bénéficiaires de l'exercice ne sont pas encore exactement déterminés, mais ils sont importants et la Société a pu mettre en paiement, dès le 20 octobre dernier, un acompte de 8 %, soit 20 fr. brut par action.

Annuaire industriel, 1925 :
VAUTHERET, GROS et LAFORGE, 3, r. du Garet, Lyon (Rhône). T. 12-10. Ad. t. Vavica. Usines de tissage à : Sillans (Isère), St-Pierre-de-Bressieux (Isère), Champier (Isère).
Fabrique de soieries, spécialité de satins teints en flotte. et teints en pièces. Tous autres tissus uni et teints en pièces : crêpes de Chine, doublures, failles, tissus chappe, etc. (7-8891).

ENTREPRISES ET POUVOIR ÉCONOMIQUE DANS LE RÉGION RHÔNE-ALPES (1920-1954)

La maison de soieries Vautheret, Gros & Laforge a trois usines en Isère et une en Savoie, dans des bourgades de moins d'un millier d'habitants. L'effectif maximal total est de 473 salariés, avec un effectif maximal de la plus grande usine de 133.

CONSTITUTION (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 février 1925)

Établissements Vautheret, Gros et Lafargue (soieries). — Capital 10.650.000 fr. en 42.500 actions de 250 fr., dont 10.440 d'apport. Siège social, à Lyon, 18, rue Lafond. Conseil d'administration : MM. Vautheret, Gros, Laforge et la Société financière française et coloniale. Statuts déposés chez M^e Maguillat, à Lyon. — *Salut Public*, 7 fév. 1925.

UNE INTRODUCTION À LA COTE
Établissements Vautheret, Gros et Laforge
(*Le Journal des finances*, 23 avril 1926)

On a introduit, mercredi, à la cote officielle, sous le patronage de la Société financière française et coloniale, les actions et les parts de la Société des Établissements Vautheret, Gros et Laforge. ; les premiers cours inscrits ont été de 670 et 685 pour l'action, de 1.950 et 1.980 pour la part, ce qui ne paraît pas exagéré et permet d'escompter que le classement déjà très satisfaisant de ces titres va se parfaire encore, leur admission aux négociations publiques étant susceptible de leur ouvrir de nombreux portefeuilles.

La Société actuelle des Établissements Vautheret, Gros et Laforge, constituée en janvier 1925, n'est que la transformation, sous la forme anonyme, d'une société, lyonnaise en nom collectif, « Vautheret, Gros et Laforge », dont les origines remontent à 1856 ; c'est dire qu'elle n'est pas une inconnue, au point de vue industriel, du moins dans la région lyonnaise, où elle va poursuivre, et on peut le prévoir, avec une activité accrue par la mise en œuvre de moyens financiers nouveaux, l'industrie de la fabrication des soieries à laquelle sa devancière se livrait.

Les usines Vautheret, Gros et Laforge sont situées dans le Dauphiné : elles se répartissent en deux divisions : la division de Sillans — qui comprend les usines de Sillans, de Saint-Pierre, de Bressieux et de la Forteresse — et la division de Champiers, avec les usines de Champiers, de Flachères et de Commelles.

L'ensemble constitue un organisme de production, doté d'un outillage moderne, sa division lui donne une grande souplesse et permet de résoudre avec facilité des questions de main-d'œuvre. Des travaux importants actuellement en cours augmenteront sensiblement une capacité de production qui place déjà la Société des Établissements Vautheret, Gros et Laforge au premier rang des maisons lyonnaises de soieries.

D'autre part, l'organisation des services de ventes a été étudiée avec autant de soin que celle de la production.

La qualité des produits, qui sont de consommation courante, et l'attention que les dirigeants de l'affaire apportent à suivre le goût du jour assurent à la Société des débouchés réguliers, notamment sur les marchés de Lyon, de Paris et de Londres. Elle est également représentée à Bruxelles et au Canada.

Les ressources nouvelles apportées à l'entreprise au moment de sa transformation doivent lui permettre d'accroître ses moyens de production, notamment par l'aménagement d'une nouvelle usine et le développement de l'outillage déjà existant, développement qui sera terminé dans le courant de l'année.

Le premier exercice clos le 31 décembre dernier a été déjà très satisfaisant par lui-même, puisque les bénéfices nets, malgré de larges amortissements et une évaluation très prudente des stocks, ont été supérieurs à la moitié du capital, permettant la répartition d'un dividende de 50 francs par action et de 112 fr. 50 par part, et le report à nouveau d'une somme de 700.000 francs. D'après les renseignements publiés, l'exercice en cours offrirait de bonnes perspectives.

Ajoutons que le capital de la société est de 10.460.000 francs divisé en 42.600 actions de 250 fr. (dont 10.440 d'apports non encore négociables). Après répartition d'un premier dividende de 7 % aux actions et prélèvement des tantièmes, le solde des bénéfices est partagé 70 % entre les actions (sauf prélèvement pour les recettes spéciales appartenant aux actionnaires) et de 30 % aux parts au nombre de 10.000.

Ces indications donnent la mesure des résultats auxquels peut prétendre l'entreprise lorsqu'elle sera en pleine possession de ses moyens accrus ; à leur niveau présent, ces actions et ces parts peuvent être considérés comme des titres de bonne qualité.

Vautheret, Gros et Laforge
(*Le Journal des finances*, 30 avril 1926)

L'action des Établissements Vautheret, Gros et Laforge, récemment introduite à la cote, se tient aux environs de 670 et la part à 1.954. Ces titres peuvent prétendre à mieux. L'affaire bénéficie, on le sait, du puissant patronage de la Société financière française et coloniale, et obtient des résultats très satisfaisants.

Les bénéfices réalisés pour l'exercice clos le 31 décembre dernier ont atteint 50 % du capital et il a été réparti un dividende de 50 fr. aux actions et de 112 fr. 50 aux parts, malgré la constitution de larges amortissements, l'affectation de 700.000 fr. à un fonds de prévoyance pour travaux en cours et, le report à nouveau de 548.000 fr.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mars 1927)

.....
La Société anonyme des Établissements Vautheret, Gros et Laforge s'est adjoint, en mai 1926, de nouvelles usines et ateliers à Chauffailles (Saône-et-Loire). L'augmentation ainsi obtenue du nombre des métiers utilisés a permis à la société de réaliser un chiffre d'affaires supérieur de 15 % à celui de l'exercice précédent. Le développement des ventes s'est heureusement répercuté sur les résultats bénéficiaires qui seront très probablement en plus-value notable sur ceux de 1925. Grâce à une politique prudente suivie pour l'achat de ses matières premières et à certaines restrictions apportées depuis quelques mois à la production, la Société a été relativement peu affectée par la crise subie depuis décembre dernier par l'industrie des soieries lyonnaises, et elle est prête à repartir, avec l'ensemble de ses moyens de production améliorés et complétés, dès que la reprise se produira. Diverses combinaisons sont, en ce moment même, à l'étude qui compléteront l'organisation de la Société et étendront encore ses moyens d'action.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
Assemblée générale ordinaire du 30 mars 1928
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 avril 1928)

.....
Les Établissements Vautheret, Gros et Laforge ont procédé, en 1927, à une augmentation de capital pour reprendre l'actif et le fonds de commerce de la « Société Gros Million », société de vente de soieries qui disposait d'une vaste organisation commerciale en France et à l'étranger et possédait également en Savoie des usines de fabrication de tulle ; cette reprise permettra une extension importante des ventes de la Société.

Les résultats de l'exercice 1927 seront voisins de ceux de l'exercice précédent ; en effet, la crise de l'industrie de la soie n'a été subie par la Société que dans une faible mesure, grâce à la prudence de sa politique d'achat et grâce à la puissance et à la souplesse de son organisation qui, dans le domaine industriel comme sur le terrain commercial, lui permet de lutter avantageusement contre la concurrence.

Vautheret, Gros et Laforge
(*Le Journal des débats*, 16 mai 1928)

L'assemblée ordinaire du 14 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1927 et voté les dividendes bruts de 59 francs par action, égal au précédent, et 101 fr. 68 par part.

(*Le Journal des finances*, 6 septembre 1929)

L'assemblée du 26 courant, a autorisé le conseil, à émettre un emprunt d'un montant de 20 millions au maximum, en plusieurs tranches.

Société financière française et coloniale

Assemblée ordinaire du 5 mai 1930
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 mai 1930)

.....
Les Établissements Vautheret, Gros et Laforge n'ont pas échappé de façon aussi complète [que Ducharne] à la dépression du marché des soieries et leur chiffre d'affaires a sensiblement diminué. Toutefois, la forte organisation industrielle de la Société doit lui permettre de franchir sans trop de gêne cette période difficile, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par la rapidité avec laquelle elle a déjà profité des premiers signes de reprise qui se sont manifestés sur le marché des soieries au début de 1930.

Une émission de 12.000.000 de francs d'obligations a été réalisée avec un plein succès à la fin de 1929.

Société financière française et coloniale
(*Le Journal des finances*, 19 décembre 1930).

Vautheret, Gros et Laforge est depuis longtemps offerte sans contrepartie à 173

VAUTHERET, GROS ET LAFORGE
(*Le Temps*, 26 juin 1932)

L'assemblée du 24 juin a approuvé les comptes de 1931 qui se sont soldés par une perte de 5.686.772 francs.

Elle a réélu administrateurs M. Vautheret et nommé M. Pierre Laurens, en remplacement de la Société financière française et coloniale, démissionnaire.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE & COLONIALE
Assemblée ordinaire du 4 octobre 1933

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 22 février 1934)

[...] Les Établissements Vautheret, Gros et Laforge ont encore subi en 1932 les effets de la crise qui a continué à sévir sur l'industrie lyonnaise de la soierie et qui s'est manifestée dans le deuxième semestre de l'exercice par un ralentissement nouveau d'activité et une baisse supplémentaire des prix. La société a pu néanmoins maintenir un volume d'affaires relativement élevé grâce auquel elle a réalisé, en 1932, un bénéfice, brut d'exploitation au lieu de la lourde perte de l'exercice précédent. La perte nette de l'année est exclusivement due aux amortissements qu'elle a continué à pratiquer au rythme habituel.

Le marasme des affaires a affecté les premiers mois de l'exercice en cours, mais une reprise sensible s'est produite depuis, et la société en a largement bénéficié. Elle poursuit énergiquement son programme de compression des prix de revient et il semble qu'elle soit en mesure non seulement de profiter d'une reprise éventuelle, mais même de s'adapter assez rapidement à la situation actuelle. [...]

Vautheret, Gros et Laforge
(Le Journal des finances, 29 juin 1934)

On vient d'annoncer que cette affaire de soieries — doublement affectée au cours des dernières années par la décadence de son industrie et par la défaillance de son principal banquier — procédait à une réorganisation administrative et étudiait un projet de réorganisation financière qui permettrait « d'assainir complètement le bilan et de faciliter en même temps l'adaptation de la société aux conditions nouvelles du marché de la soierie. »

Quelle perspective ces projets ouvrent-ils aux actionnaires ? Il n'est pas sans intérêt de se le demander, car les derniers cours cotés sur les titres de la société sont extrêmement bas, les plus bas — ou à peu près — qui aient jamais été pratiqués : soit 30 fr. pour l'action et 50 fr. pour la part.

La comparaison des deux derniers bilans avec celui de 1929, antérieur à la crise, résume mieux que tout commentaire, les circonstances qui ont mené la société où elle en est (en 1.000 francs) :

	1929	1931	1932
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	884	835	766
Matériel Terrains et bâtim.-.	6281	6.183	6.158
Marchandises	28.563	17.057	18.865
Débiteurs	8.798	6.456	6.497
Portefeuille	899	1.144	1.129
Divers	2.426	291	133
Caisse et banque	740	338	55
Perte	—	7.635	9.082
PASSIF			

Capital	20.000	20.000	20.000
Obligations	12.000	11.660	11.476
Prime d'émission	1.325	1.325	1.325
Réserves	3.098	4.164	4.814
Amortissements	2.882	5.111	6.282
Exigible	13.255	5.226	7.447
Profits et pertes	2.468	650	—

Les pertes se sont accumulées en 1930, 1931 et 1932, en sorte que le solde débiteur atteignait 9 millions à la fin du dernier exercice : il est possible que ce solde se trouve encore accru à la fin de l'exercice 1933, dont les résultats ne seront publiés que dans quelques semaines, en même temps que les conditions de la réorganisation financière.

Ces pertes ont été dues en partie à la dépréciation des stocks dont l'évaluation au 31 décembre 1932, bien qu'inférieure d'une dizaine de millions à celle 1929, paraît encore considérable.

Enfin, la trésorerie, déjà très obérée à la veille de la crise, n'a cessé de s'anémier jusqu'à l'inanition presque totale puisqu'au dernier bilan publié, les disponibilités en caisse et en banque ne dépassaient pas 55.000 francs pour faire face à plus de 7 millions de passif exigible.

La réorganisation, pour assainir complètement le bilan, devra donc comporter :

1° L'amortissement du solde débiteur ;

2° Un amortissement exceptionnel sur marchandises et peut-être sur certaines créances.

Restent les immobilisations. Leur évaluation nette, après déduction des 6 millions d'amortissements figurant au passif, à 8.500.000 fr. environ, ne paraît pas exagérée, car l'actif industriel de la société est considérable et ne comporte pas moins de 11 usines. Mais il subsiste pour 766.345 fr. de frais d'émission, qu'il faudra faire disparaître.

Au total, si l'on admet que 5 millions d'amortissements sur stocks et créances suffiront à assainir ces deux postes — compte tenu, en outre des 6 millions de réserves et primes d'émission — une réduction du capital de 20 millions à 5 millions pourrait être envisagée. Le porteur de 4 actions anciennes de 250 fr. recevrait ainsi une action nouvelle de même valeur nominale : pour l'action nouvelle au pair, la valeur actuelle de l'action ancienne serait donc d'une soixantaine de francs, soit deux fois le dernier cours pratiqué.

Mais il est bien entendu que cette réduction de capital devra être suivie d'une réaugmentation, indispensable pour ajouter le passif et alimenter la trésorerie. Cela suppose l'intervention d'un groupe nouveau qui posera ses conditions. Celles-ci n'entraîneront-elles pas de nouveaux sacrifices pour les actionnaires, sous forme, par exemple, de certains privilèges pour les actions nouvelles de numéraire ? Simple hypothèse, mais qu'il suffit de formuler pour expliquer la réserve actuelle du marché. Si l'on en faisait abstraction — et nous ne tarderons sans doute pas à être fixés à cet égard —, on ne pourrait manquer de conclure que l'action Vautheret à 30 fr. n'est pas dépourvue d'attrait, car avec un capital de 10 à 12 millions, l'affaire devrait être viable, même dans l'état actuel de l'industrie de la soierie, que paraît d'ailleurs susceptible d'améliorer sensiblement l'accord commercial récemment signé entre la France et l'Angleterre.

ÉTABLISSEMENTS VAUTHERET, GROS ET LAFORGE
(*Le Journal des débats*, 31 octobre 1934)

L'assemblée tenue le 27 octobre a approuvé les comptes de l'exercice 1933 se soldant, après 1.206.000 fr. d'amortissements, par une perte de 7.057.008 francs. L'assemblée a donné des pouvoirs au conseil pour faire aux obligataires toutes propositions de nature à alléger les charges de la société.

ÉTABLISSEMENTS VAUTHERET, GROS ET LAFORGE
(*Le Journal des débats*, 12 août 1935)

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat de 217 obligations 5 % 1929 (intérêt variable du 1^{er} mars 1935 au 1^{er} septembre 1939) dont l'amortissement est prévu pour le 1^{er} septembre 1935. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en août 1935. Les amortissements ont été effectués jusqu'à ce jour par voie de rachats en Bourse.

Société financière française et coloniale
Assemblée générale ordinaire du 18 septembre 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 octobre 1935).

[...] Établissements Vautheret, Gros et Laforge. — L'exercice 1934 a vu s'aggraver encore les difficultés qui pèsent si lourdement sur l'industrie lyonnaise de la soie et la société a enregistré une nouvelle contraction de son chiffre d'affaires due à la baisse continue des prix et à la fermeture presque complète des débouchés extérieurs. La société a procédé dans le courant de l'exercice 1934 à une réorganisation financière et à un regroupement de ses services dont les résultats ne pourront être appréciés qu'en 1935. [...]

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 30 septembre 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 novembre 1936)

[...] Établissements Vautheret, Gros et Laforge. — La réorganisation financière et le regroupement des services de cette société, dont nous vous avons entretenus l'année dernière, ont produit leur plein effet sur la campagne 1935.

Il s'ensuit que, bien que le chiffre d'affaires ait subi une diminution sensible sur celui de 1934 en raison de la persistance de conditions économiques défavorables, le compte de profits et pertes se solde par un déficit de 17.345 francs contre 1.761.175 francs en 1934.

Les bénéfices bruts d'exploitation ont atteint 2.688.813 francs en 1935 contre 2 millions 029. 83 en 1934 La trésorerie de l'entreprise demeure satisfaisante. [...]

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 29 septembre 1937

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 30 octobre 1937)

[...] Établissements Vautheret, Gros et Laforge. — Les bénéfices d'exploitation réalisés par cette société se sont élevés à 3.634.101 francs contre 2.688.813 francs en 1935 laissant, après déduction des frais généraux et amortissement des créances douteuses, un bénéfice de 927.440 francs contre une perte de 17.345 francs pour le précédent exercice. Sur ce bénéfice, 812.671 francs ont été affectés à l'amortissement des immobilisations, et le solde de 114.769 francs a été versé aux obligataires, conformément aux accords intervenus en 1934. Les résultats des premiers mois de l'exercice en cours marquent une nouvelle progression du chiffre d'affaires. [...]

ÉTABLISSEMENTS VAUTHERET, GROS ET LAFORGE
(Le Temps, 29 janvier 1938)

Le chiffre d'affaires de l'exercice 1937 a accusé une augmentation de 16 % environ sur celui de 1936.

ÉTABLISSEMENTS VAUTHERET, GROS ET LAFORGE
(Le Temps, 9 juin 1938)

Les comptes de l'exercice 1937 se soldent après 861.000 francs d'amortissements, par un bénéfice de 1.161.354 francs contre 114.769 francs en 1936. Déduction faite d'une somme de 275.622 francs destinée à compléter l'intérêt des obligations, le bénéfice net de l'exercice 1937 ressort à 885.733 francs.

Désireux de consolider le redressement déjà acquis, le conseil proposera à l'assemblée générale de reporter à nouveau ce solde.

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 27 septembre 1938
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 15 octobre 1938)

[...] Établissements Vautheret, Gros et Laforge. — Le chiffre d'affaires de l'exercice 1937 a été supérieur de 16 % à celui de 1936.

Le bénéfice d'exploitation est passé de 3.634.101 francs à 5.245.316 francs. Déduction faite des frais généraux et des amortissements, le solde créditeur du compte de profits et pertes ressort à 1.161.354 francs contre 114.769 francs en 1936. Après rétablissement intégral de l'intérêt des obligations, le bénéfice net de 885.733 francs a été reporté à nouveau.

La progression du chiffre d'affaires s'est poursuivie pour les premiers mois de 1938. [...]

ÉTABLISSEMENTS VAUTHERET, GROS ET LAFORGE
(Le Journal des débats, 18 mai 1939)

Cette société convoque les porteurs de parts bénéficiaires le 25 mai en vue de leur soumettre des propositions relatives notamment : 1° à la création d'un compte de « Reconstitution du capital réduit en 1934 », propriété exclusive des actionnaires, au moyen d'un prélèvement sur les bénéfices nets ; 2° à diverses affectations immédiates audit compte.

ÉTABLISSEMENTS VAUTHERET, GROS ET LAFORGE
(*Le Journal des débats*, 2 juin 1939)

Les comptes de 1938 font apparaître un bénéfice net de 1 million 921.698 francs contre 885.733 francs.

Ce bénéfice sera porté au compte « Provision pour reconstitution du capital » pour être ultérieurement affecté à l'augmentation du capital ou réparti en espèces comme remboursement de capital.

ÉTABLISSEMENTS VAUTHERET, GROS ET LAFORGE
(*Le Temps*, 17 juin 1939)

L'assemblée des porteurs de parts tenue le 15 juin a approuvé la création d'un compte de reconstitution du capital, réduit en 1934, à doter au moyen d'un prélèvement sur les bénéfices annuels.

L'assemblée extraordinaire des actionnaires, tenue à l'issue, a apporté aux statuts toutes modifications conformément à l'accord conclu avec les porteurs de parts. Le compte reconstitution du capital réduit a reçu en première dotation différents éléments d'actif pour un montant total de 1.169.062 francs. Sur cette somme, l'assemblée a décidé de prélever 400.000 fr., soit 10 francs par action actuelle à titre de remboursement sur le capital réduit.

L'assemblée ordinaire, tenue après, a approuvé les comptes de l'exercice 1938 qui ont fait ressortir un bénéfice net de 1.021.698 francs, somme qui a été portée au compte reconstitution du capital conformément aux modifications statutaires décidées par l'assemblée extraordinaire précédente.

ÉTABLISSEMENTS VAUTHERET, GROS ET LAFORGE (LYON)
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 mai 1940)

L'assemblée ordinaire tenue à Lyon, 18 mai, a approuvé les comptes de 1939 se soldant par un bénéfice de 2.063.414 fr., après 676.755 francs d'amortissements : ce bénéfice a été viré au compte « Provision pour reconstitution du capital », après prélèvement en faveur de la réserve légale.

L'assemblée extraordinaire tenue à l'issue décida l'augmentation du capital social de 6 à 8 millions de francs par prélèvement de 2 millions pour le compte « Provision pour reconstitution du capital » : par suite, la valeur nominale des actions sera portée de 160 à 200 francs. De plus, 200.000 francs seront répartis en espèces à raison de 6 francs par action, à titre de remboursement de capital. Cette répartition sera faite en même temps que celle de 10 francs par titre décidée le 14 décembre 1939, mais non encore effectuée. Elles auront lieu le 15 juin 1940 pour les actions nominatives et sous la seule

déduction de la taxe de transmission pour les actions au porteur. D'autre part, les titres devront être estampillés.

ETABL. VAUTHERET, GROS ET LAFORGE
(*Le Journal*, 31 mai 1943)

L'assemblée ordinaire du 2 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1942 se soldant par un bénéfice de 2 099.512 fr. En application des statuts, ce bénéfice, après prélèvement de 5 % pour la « Réserve légale », a été versé au compte « Provision pour reconstitution du capital réduit en 1934 ». qui se totalise ainsi par 2 millions 615.578 fr.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a décidé de prélever sur ce dernier compte une somme de 2.600.000 francs qui sera distribuée, à titre de remboursement sur le capital réduit en 1934, aux 40000 actions, à raison de 65 fr. par titre, à partir du 15 juin prochain.

L'assemblée a décidé également d'augmenter le capital de 8 à 12 millions de francs.

L'émission d'un emprunt obligataire de 12 millions de francs a également été décidée

Société financière française et coloniale
Assemblée générale ordinaire du 8 décembre 1944.
Exercice 1943
(*Les Assemblées générales*, 1944, p. 447-451)

MÉTROPOLE

Établissements Vautheret, Gros et Laforge. — Le chiffre d'affaires de l'exercice 1943 a été supérieur d'environ 16 % à celui de l'exercice précédent.

La Société fait toutefois observer dans son rapport que cette augmentation ne correspond pas à un développement réel des affaires traitées. Mais elle est bien placée pour accroître rapidement son activité dès que les circonstances redeviendront favorables.

Après affectation de 2.915.233 fr. aux amortissements et provisions et après paiement des frais d'augmentation de capital et d'émission d'emprunt obligataire, le bénéfice net ressort à 2.034.461 fr. contre 2.099.512 francs.

Comme les années précédentes, la Société a procédé à une répartition à titre de reconstitution du capital réduit en 1934.

Ce remboursement, réservé aux 40.000 actions anciennes, s'est élevé à fr. 38 par action.

Les installations de la société n'ont subi aucun dégât pendant les opérations de libération.

AVIS DES AGENTS DE CHANGE
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 mai 1950)

Éts Vautheret, Gros et Laforge. — Le nominal des actions est élevé de 300 à 500 fr., dès le 19 mai.

Établissements Vautheret, Gros et Laforge
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 juin 1950)

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée ordinaire du 23 juin la distribution d'un dividende brut de 130 francs contre 118 francs pour l'exercice 1948.

Le conseil demandera, en outre, à cette assemblée de réserver une fraction importante du bénéfice de l'exercice 1949, pour incorporation éventuelle au capital, avant le regroupement des actions.

La société n'envisage pas actuellement d'augmentation de capital en numéraire.

Établissements Vautheret, Gros et Laforge
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1950)

L'assemblée extraordinaire, tenue à Lyon le 23 juin, a décidé le regroupement des actions en vue de leur retrait de la C.C.D.V.T.

Elle a ratifié et rendu définitive l'augmentation du capital décidée par le conseil en vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée extraordinaire du 4 novembre 1948.

Elle a confirmé cette autorisation pour la tranche d'augmentation de 25 millions non encore réalisée, permettant au conseil, sur ses seules décisions, une augmentation supplémentaire de 50 millions de francs par application directe de provisions et réserves, le capital pouvant ainsi être porté à 200 millions de francs au maximum.

Établissements Vautheret, Gros et Laforge
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 juin 1951)

Poursuivant l'amortissement anticipé de son emprunt obligataire 4 1/4 % 1943, la société a procédé, le 30 avril dernier, au tirage au sort d'une nouvelle tranche de 1.500 obligations qui sont remboursables depuis le 1^{er} juin 1951. Ce remboursement est, bien entendu, indépendant de l'amortissement annuel qui a porté sur 186 obligations.

Établissements Vautheret, Gros et Laforge
ÉTUDE FINANCIÈRE
ETABLISSEMENTS VAUTHERET GROS ET LAFORGE
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 juin 1951)

Dans leurs usines de Champier, Sillans (Isère) et La Bridoire (Savoie), les Établissements Vautheret, Gros et Laforge fabriquent des tissus de rayonne et de soie de qualité courante, de la doublure, des carrés et écharpes, du tulle. Cette gamme étendue de produits leur a permis de traverser sans encombre la crise que vient de connaître l'industrie pour textile.

Avec l'année 1948, en effet, prenait fin une période de ventes rendues relativement faciles par la pénurie antérieure et que, dans de nombreux cas, venaient seule limiter les possibilités de fabrication et d'approvisionnement. Dès les premiers mois de 1949, il fallait aborder à nouveau une période de compétition et à mesure qu'avancait cet exercice, l'activité commerciale devait compter de plus en plus avec une concurrence devenue rapidement très sévère. Cette transformation du marché confirmait la nécessité du programme de modernisation et de transformation des moyens de

production que Vautheret, Gros et Laforge poursuivaient depuis plusieurs années. La Société pouvait ainsi constater combien il était opportun que ce programme se trouvât réalisé pour une bonne part au moment précis où les notions de prix de revient recouvraient toute leur valeur.

Aussi, pour les périodes précitées, les résultats d'exploitation n'accusent-ils aucun fléchissement. Ils poursuivent, au contraire, leur développement avec la même cadence de régularité :

1945	50.266.000 fr.
1946	117.921.000 fr.
1947	156.411.000 fr.
1948	214.029.000 fr.
1949	237.184.000 fr.

Quels moyens financiers la société a-t-elle mis en œuvre pour assurer à son outillage le bénéfice d'une amélioration constante ? Pour porter son capital de 4 millions (1934) à son montant actuel de 156.250 000 francs, elle n'a demandé à ses actionnaires qu'un apport d'argent de 4 millions en 1943 et n'a utilisé la réévaluation de ses actifs que pour 24 millions, le solde des augmentations, soit 124.250.000 fr., provenant des bénéfices réservés. Parallèlement, elle affectait 65 millions aux provisions pour travaux d'entretien, travaux neufs et renouvellement du matériel ; 70 millions à la réserve pour approvisionnement technique ; 20.376.000 francs à la réserve spéciale appartenant aux actionnaires.

Négligeait-elle, ce faisant, de rémunérer substantiellement ses associés ? Nullement. Car, pendant cette même période, les distributions effectuées aux actionnaires et porteurs de parts — devenus depuis actionnaires par l'échange de leurs titres — atteignaient 110.900.000 fr.

En 1943, la société avait émis pour 12 millions d'obligations 4 1/1 %. 1.500 de celles-ci, désignées par le tirage au sort, sont amorties par anticipation depuis le 1^{er} juin, indépendamment de l'amortissement annuel régulier. Cet emprunt, qui avait encore quinze ans à courir, se verra sans doute complètement remboursé dès l'an prochain. Ceci vient encore souligner, autant que la productivité de l'affaire en elle-même, la façon heureuse qui préside à sa gestion financière.

Au 31 décembre 1949 — le bilan au 31 décembre 1950 n'est pas encore connu — les immobilisations figuraient, déduction faite des amortissements, pour 24.454.000 fr. Aux précisions déjà fournies, ajoutons que les trois usines totalisent 450 métiers ; qu'il existe, à Lyon, un important immeuble urbain où se trouvent les bureaux, les services commerciaux et d'autres installations industrielles. L'actif disponible et réalisable comportait : caisses et banques, 57.467.000 fr. ; portefeuille titres, 11.284.000 fr. À ce total de 384.996.000 fr. s'opposaient, comme seules exigibilités du passif, 51 millions 595.000 francs de créiteurs divers et coupons à payer, soit un excédent actif disponible et réalisable de 333.401.000 fr. Ce chiffre est à rapprocher de la capitalisation actuelle, établie aux environs de 350 millions, et en fait ressortir le caractère anormal de modération.

Le dividende qui, pour 1949. était de 107 francs par action de 625 fr., va être porté pour 1950 à 113 francs net. Les actions de 625 fr. viennent d'être regroupées en actions de 2.500 francs (une pour quatre). Cette répartition substantielle n'en laissera pas moins disponible une somme de 23.302.614 francs, destinée au Fonds de réserve extraordinaire, ainsi porté à 43.679.414 francs. On peut donc constater, une fois de plus, que la libéralité envers les actionnaires s'accompagne, chez Vautheret, Gros et Laforge d'une prudence de gestion qui, jointe à sa productivité particulière, concourent à faire de l'action une recrue de choix pour le portefeuille.

Tissus de rayonne et de soie ; usines à Champier et Sillans (Isère), La Bridoire (Savoie) et Lyon (d'après *Le Monde des affaires*, 1952, p. 361).

ANALYSE DE VALEURS

Filatures et textiles

(*L'Information financière, économique et politique*, 31 mai 1952)

Les Etablissements VAUTHERET, GROS ET LAFORGE ont pour activités principales la fabrication de tissus soie et rayonne, doublures, carrés, écharpes, tulles et voilettes. Usines à Champier, Sillans (Isère) et La Bridoire (Savoie). Propriétaire de terrains et immeubles à Lyon, la société possède une succursale à Paris. Capital : 156.250.000 francs en 62.500 actions de 2.500 francs. Derniers bénéfices : 68.901.763 francs. Dividende: 452 francs.

Dernier cours : 4.150.

Société financière pour la France et les Pays outre-mer (SOFFO)

(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juillet 1952)

.....
Dans la métropole, les Éts Vautheret, Gros et Laforge, malgré la crise qui a continué à sévir dans l'industrie textile, ont bénéficié d'un chiffre d'affaires sensiblement accru et ont pu réaliser un bénéfice net qui, avant affectation de 22.300.000 francs à la dotation pour décote du stock, est du même ordre que celui de l'année précédente.

Le bénéfice distribuable est 40.600.000 francs, ce qui pourrait permettre de maintenir le dividende à un chiffre voisin du précédent.

(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juillet 1952)

VAUTHERET, GROS ET LAFORGE s'inscrit à 4.451 contre 4.425. Malgré la crise qui a continué à sévir dans l'industrie du textile, la société a bénéficié, en 1951, d'un chiffre d'affaires sensiblement accru et elle a pu réaliser un bénéfice net (voir Nouvelles financières) qui, avant affectation de 22 millions 300.000 fr. à la dotation pour décote du stock, est du même ordre que celui de l'année précédente.

JOURNAL DES SOCIÉTÉS

(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 18 juin 1953)

VAUTHERET, GROS ET LAFORGE va convoquer une assemblée extraordinaire pour statuer sur un projet d'augmentation du capital qui serait porté de 156.250.000 fr. à 234.375.000 fr. par conversion d'une partie des réserves figurant au bilan et attribution gratuite d'une action nouvelle pour deux actions anciennes après regroupement du capital en actions de 5.000 francs.

Établissements Vautheret, Gros et Laforge
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 juillet 1953)

L'assemblée générale du 10 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1952 qui se soldent par un bénéfice net de fr. 36.982.508. Elle a décidé de mettre en paiement, le 27 juillet, un dividende net de fr. 158 par action de 2.500 fr.

Une assemblée générale extraordinaire a décidé le regroupement des 62.500 actions composant le capital de fr. 156.250.000 en 31.250 actions de 5.000 francs. Elle a autorisé le conseil à porter, sur ses seules délibérations, le capital de fr. 156.250.000 à fr. 312.500.000 par conversion de réserves. En application de cette autorisation, le conseil, qui s'est réuni à l'issue de l'assemblée, a décidé de procéder à une première augmentation de fr. 78.125.000 par émission d'une tranche de 15.625 actions de 5.000 francs qui seront attribuées gratuitement aux porteurs d'actions anciennes à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes de 5.000 francs, après regroupement.

Éts Vautheret, Gros et Laforge
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 juillet 1954)

La reprise des ventes constatées au cours du dernier semestre 1953 s'est poursuivie pendant le premier semestre 1954, indique le rapport lu à l'assemblée mixte du 22 juillet.

En application de son programme de modernisation et d'extension de ses moyens de production, la société a acquis, au début de 1954, une nouvelle usine pour la fabrication de tulle qui est l'un des principaux éléments de ses exportations.

Les ventes de 1953 ont marqué une légère progression sur celles de 1952, en valeur de l'ordre de 4,50 %. Les ventes à l'étranger ont contribué pour une bonne part, à cette augmentation, elles font ressortir, en effet, par rapport à l'exercice 1952, une augmentation de plus de 50 %.

Le conseil pense qu'il serait opportun de revenir aux méthodes financières traditionnelles, après une longue période d'autofinancement justifié par l'évolution économique et monétaire pendant ces dernières années, qui permettraient de continuer l'effort indispensable de modernisation, en laissant disponible une plus large part des bénéfices pour la rémunération du capital.

Le conseil est amené ainsi à envisager à nouveau la réalisation d'une émission d'obligations. Avec le développement croissant des opérations de la société, cet apport de capitaux procurerait des avantages qui compenseraient largement le poids des financières qu'il entraînerait.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1953 se soldant par un bénéfice net de 34.196.049 fr. et voté le dividende prévu de 258 fr. net par action regroupée de 5.000 fr. Le dividende sera mis en paiement à compter du 6 septembre.

L'assemblée a décidé, en outre, de porter le capital de 234.375.000 fr. à 250 millions par incorporation directe d'une somme de 15.625.000 fr. prélevée sur les bénéfices de 1953 et création de 3.125 actions de 5.000 fr. attribuées gratuitement à raison d'une action nouvelle pour 15 actions actuelles de 5.000 francs.

Établissements Vautheret Gros et Laforge
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juillet 1954)

L'assemblée générale qui s'est réunie au siège social, le 22 juillet, a approuvé les comptes de l'exercice 1953, qui se soldent, comme il a été déjà annoncé, par un bénéfice net de fr. 34.196.049 (voir « L'Information » de dimanche 25-lundi 26 juillet).

Elle a décidé la mise en paiement, à partir du 6 septembre, d'un dividende net de fr. 258 par action de 5.000 fr., ce dividende étant payable à la totalité du capital, qui a été augmenté de 50 % au cours de l'exercice 1953 par répartition d'actions gratuites.

Elle a décidé, également, d'incorporer directement au capital, une somme de 15.625000 fr., prélevée sur les bénéfices de l'exercice. Le capital a été ainsi porté à 230.000.000 de francs et les actionnaires recevront une nouvelle répartition d'actions gratuites, à raison d'une action de 5.000 fr., jouissance 1^{er} janvier 1954, pour quinze actions anciennes de même nominal.

Dans son rapport, le conseil a souligné la progression du chiffre d'affaires, particulièrement marquée au cours du deuxième semestre et qui a porté, pour une large part, sur les ventes à l'exportation.

Ce résultat a été acquis malgré une baisse appréciable des prix de vente. La progression s'est poursuivie pendant le premier semestre de 1954.

La société a repris le projet d'émission d'un emprunt obligataire, afin de poursuivre le programme de modernisation de ses usines, tout en laissant disponible, à l'avenir, une plus large part de ses bénéfices pour la rémunération du capital.

Établissements Vautheret Gros et Laforge

(L'Information financière, économique et politique, 28 décembre 1954)

Les Établissements Vautheret Gros et Laforge mettent ce jour en distribution les actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires, suivant décision de l'assemblée générale du 22 juillet 1954, à raison d'une action de 5.000 francs pour quinze actions anciennes de même nominal.

Au cours de l'année 1954, la société a enregistré une augmentation de son chiffre d'affaires de l'ordre de 10 % due, pour la plus large part, au développement des ventes à l'exportation. Pendant ce même exercice, elle a poursuivi le programme de modernisation et d'extension de ses usines de soierie et elle a acquis une deuxième usine de tissage de tulle, ce qui augmente sensiblement ses moyens de production dans cette branche de son activité qui trouve son principal débouché sur le marché des États-Unis.

ÉTABLISSEMENTS VAUTHERET GROS ET LAFORGE

(L'Information financière, économique et politique, 8 mars 1955)

Les Établissements Vautheret Gros et Laforge viennent de prendre le contrôle des Établissements Gindre, très ancienne maison lyonnaise de soieries, qui possède à Lyon une importante usine de tissage et dont la production complétera très heureusement la gamme de leurs fabrications.

ÉTABLISSEMENTS VAUTHERET GROS ET LAFORGE

(L'Information financière, économique et politique, 2 juillet 1955)

L'assemblée générale qui s'est réunie à Lyon le 28 juin 1955 a approuvé les comptes de l'exercice 1954 qui se soldent par un bénéfice de 30.782.000 francs. Après affectation de 10.613.000 francs à la « Réserve Spéciale », elle a décidé la mise en paiement, le 5 septembre 1955, d'un dividende de 300 fr net par action contre 250 francs.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 1954 a été supérieur de 11 % à celui de l'année précédente. Cette progression porte notamment sur les ventes à l'exportation qui ont augmenté de plus de 50 %.

La société a achevé la remise en état de la nouvelle usine de tulle achetée au début de l'exercice. En 1955, elle a pris le contrôle des Établissements Gindre et elle a participé à la constitution d'un groupement de fabricants qui a pour objet la mise au point en commun d'articles bénéficiant d'une garantie de qualité.

ÉTABLISSEMENTS VAUTHERET GROS ET LAFORGE
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 août 1955)

La société vient d'acquérir le département « tissus industriels » de la société « Les Successeurs de J. Roque-Piotet », à Lyon.

Cet achat a été rémunéré, en ce qui concerne les éléments incorporels, par une redevance de 2 % sur le chiffre d'affaires net facturé par la Société acquéreur pendant la période du 1^{er} juillet 1955 au 30 juin 1959, dans le département cédé, et, pour les stocks, au prix de 3.943.675 francs.

ÉTABLISSEMENTS VAUTHERET, GROS ET LAFORGE
[Desfossés 1956/1686]

Siège : Lyon, 15, rue Baraban.
 Vautheret, (Étienne)[x/00], 1686 (ph Vautheret, Gros et Laforge).
 Laurens (Pierre)[dir. SOFFO], 629 (SEEMI), 668 (Minerais Grde Île), 1679 (Soieries Ducharne), 1686 (pdt Vautheret, Gros et Laforge).
 Dalmais (A.), 1686 (adg Vautheret, Gros et Laforge).
 Robin (J.), 1686 (Vautheret, Gros et Laforge).

Objet : fabrication et commerce de soieries et tulles en tous genres ; deux usines dans l'Isère, une en Savoie.

Capital : 250 MF en 50.000 actions de 5.000 fr.

en milliers de fr.	C.A. (produits bruts)	Bénéfice nets	Dividende total
1943	16.529	2.034	—
1944	19.719	2.050	—
1945	50.696	2.804	841
1946	118.594	37.288	37.211
1947	156.915	54.522	26.557
1948	216.225	67.169	35.431
1949	240.153	79.551	39.307

1950	292.788	68.902	43.612
1951	378.016	40.685	35.487
1952	326.963	36.982	13.792
1953	183.072	34.196	15.798
1954	207.388	30.782	18.629

ÉTABLISSEMENTS VAUTHERET, GROS ET LAFORGE
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 octobre 1956)

L'assemblée générale réunie à Lyon, sous la forme mixte, le 16 octobre, a approuvé les comptes de 1955, faisant ressortir un bénéfice net de 31.175.000 fr. contre 30.782.000. Elle a décidé d'affecter directement une somme de 25.000.000 de francs à l'augmentation du capital social qui sera ainsi porté à 275 millions de fr. par attribution, gratuite d'une action nouvelle de 5.000 fr. pour dix actions anciennes.

Le solde de 3.505.000 fr., après cette affectation et après les prélèvements statutaires, a été porté au compte « Réserve spéciale ».

BALO
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 février 1957)

Ets Vautheret. Gros et Laforge. — Attribution gratuite et cotation de 5.000 actions nouvelles de 5.000 fr., jouissants 1^{er} janvier 1956 (1 pour 10 de 5.000 fr.).

ÉTABLISSEMENTS VAUTHERET GROS ET LAFORGE
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juillet 1957)

L'assemblée ordinaire qui s'est réunie à Lyon le 28 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1956 qui se soldent par un bénéfice de 17.745.080 fr. porté en réserve.

Le rapport du conseil d'administration confirme l'importante progression du chiffre d'affaires qui, pour les cinq premiers mois de l'exercice 1957, a dépassé de plus de 30 % celui de la même période de l'année précédente. Il précise que ce résultat a été obtenu grâce notamment au développement des nouvelles fabrications entreprises par la société, ce qui permet d'espérer que la politique de consolidation financière, suivie depuis deux ans, portera bientôt ses fruits. Il indique aussi que les Établissements Gindre et Cie, filiale des Établissements Vautheret Gros et Laforge, ont également enregistré une sensible augmentation de leur chiffre d'affaires en 1956 et dans les premiers mois de 1957.

Éts Vautheret Gros et Laforge
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 janvier 1958)

Le chiffre d'affaires de l'exercice 1957 a été supérieur de plus de 35 % à celui de l'exercice précédent.

Le développement de l'activité des Établissements GINDRE ET Cie — dont les Établissements VAUTHERET GROS ET LAFORGE ont pris le contrôle en 1955 — a été, également, très favorable.

Ces résultats viennent justifier le sacrifice que les actionnaires ont consenti en acceptant que soient suspendues, dans le but de consolider les investissements exceptionnellement importants, les répartitions en espèces, pour les deux derniers exercices.

Il semble, maintenant, que l'on puisse espérer la fin prochaine de cette période de consolidation financière.

Société financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer (S. O. F. F. O.)
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1958)

.....
En ce qui concerne les Établissements Vautheret, Gros et Laforge, en 1957, le chiffre d'affaires de la société a été supérieur de 35 % à celui de l'exercice précédent et le bénéfice, après amortissements normaux et provisions, a atteint 35.983.000 fr. Le conseil a toutefois décidé, en raison des avantages fiscaux qui en résultent, d'utiliser à plein la faculté qui leur était donnée par la variation des indices de prix, d'affecter la majeure partie du bénéfice à la dotation spéciale sur stocks. Le bénéfice net est ramené à 9.860.000 fr.

Éts Vautheret Gros et Laforge
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 décembre 1958)

L'assemblée générale réunie à Lyon le 18 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1957. Après amortissements normaux, provisions et affectation à la « dotation spéciale sur stock », le bénéfice net s'élève à 9.860.834 francs contre 17.581.576 francs pour l'exercice précédent. Le conseil d'administration et les commissaires soulignent dans leurs rapports que ce résultat comptable ne reflète pas l'évolution réelle des affaires de la Société. Le chiffre d'affaires a, en effet, été supérieur de 33 % environ à celui de 1956 et les résultats bruts ont été en progression sensible sur ceux de l'exercice précédent. Mais, d'une part, l'exercice 1957 a dû supporter de lourdes charges exceptionnelles, notamment, l'impôt sur les réserves et un complément d'impôts afférent à l'exercice 1956, d'autre part, le prélèvement pour dotation spéciale du stock — déterminé par les indices officiels — a atteint, cette année, le montant exceptionnellement élevé de 26.122.847 francs contre 7.261.521 fr. pour l'année précédente.

Le conseil signale aussi que si la Société n'a pu échapper au ralentissement qui se manifeste depuis le mois de juin dans l'industrie textile, le fléchissement de son chiffre d'affaires — qui ne dépassait pas au 31 octobre, 10 % de celui de l'année précédente à la même date — ne lui paraît pas inquiétant si l'on considère l'importance exceptionnelle des progressions enregistrées au cours des dernières années.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée générale a décidé de différer, cette année encore, la reprise des répartitions et d'affecter le bénéfice au « Fonds de Réserve spécial ».

ETABLISSEMENTS VAUTHERET GROS ET LAFORGE
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juin 1959)

L'exercice 1958 avait débuté avec une nouvelle et importante augmentation d'activité. Mais le ralentissement général des affaires, qui a particulièrement frappé la branche textile, a renversé la tendance et le premier semestre s'est achevé avec un chiffre d'affaires légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Le mouvement de régression s'est subitement aggravé dans les derniers mois de l'année et le chiffre d'affaires total de l'exercice a été ramené à 1.465.000.000 francs contre 1.689.000.000 francs en 1957. Ce déséquilibre brutal, tout en affectant les résultats commerciaux, ne pouvait que peser sur l'exploitation des usines.

Malgré ces circonstances exceptionnellement défavorables, l'exercice est resté bénéficiaire et le compte de profits et pertes se solde par un profit de 3.084.000 francs, après amortissements normaux et dotation à la provision spéciale pour décote du stock. Ce résultat ne permet pas d'envisager, encore, la distribution d'un dividende.

L'exercice 1959 a, dès son début, marqué un renversement de la tendance et les quatre premiers mois ont été en progression régulière, le chiffre du mois d'avril étant supérieur à celui du mois d'avril 1958.

Dans ces conditions, et tenant compte de l'importance des réserves dont dispose la société, le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale, qui se réunira le 26 juin prochain, de procéder à une distribution d'actions gratuites à raison de UNE action nouvelle de 5.000 fr. pour ONZE actions anciennes, ce qui porterait le capital social 275.000.000 de francs à 300.000.000 francs.

Éts Vautheret Gros et Laforge
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juillet 1959)

L'assemblée générale ordinaire, réunie à Lyon le 26 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1958. Cet exercice a été affecté par le ralentissement d'activité qui s'est manifesté particulièrement dans l'industrie textile au cours du deuxième semestre, entraînant une baisse sensible du chiffre d'affaires et une réduction du bénéfice qui, après amortissements et provisions, a été ramené à 3.084.888 fr. et porté aux comptes de réserves.

Les premiers mois de 1959 ont marqué, pour la Société, une reprise très nette d'activité et ses usines ont retrouvé leur plein emploi. Elle a ainsi profité, d'une façon très satisfaisante, de l'amélioration du climat économique qui s'est manifesté dès le début de l'année.

Le rapport du conseil d'administration mentionne particulièrement la progression du rayon de tissus industriels et souligne les perspectives d'avenir que cette branche d'activité nouvelle présente pour la société.

Les Établissements Gindre, filiale des Établissements Vautheret, Gros et Laforge, ont réalisé, en 1958, un chiffre de ventes en nouvelle progression.

Tenant compte des conditions favorables dans lesquelles la Société a supporté la dépression des derniers mois de 1958 et de la reprise qui s'est affirmée depuis le début de l'année, l'assemblée générale extraordinaire a décidé une répartition gratuite d'actions nouvelles créées par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire à raison d'une action nouvelle de 5.000 francs pour onze actions anciennes, portant ainsi le capital à 300 millions de francs. La même assemblée a donné au conseil d'administration l'autorisation de procéder, lorsqu'il le jugera convenable, à

l'augmentation du capital jusqu'à 400 millions de francs en une ou plusieurs fois, soit par conversion de réserves, soit par émission contre espèces.

BALO

(L'Information financière, économique et politique, 29 décembre 1959)

Éts Vautheret, Gros et Laforge. — Attribution gratuite et cotation de 5.000 actions de 5.000 fr. (une nouvelle pour onze anciennes de 5.000 francs), jouissance 1er janvier 1959, en représentation de l'augmentation de capital de 275 à 300 millions.

LAURENS Pierre. Administrateur de sociétés. Né à Toulouse, le 20.6.1888. F. : d'Hippolyte, et de Marguerite Gayraud. M. : le 12.2. 1916, avec Fernande Baron. Enf. : Jean. Ét. : Lycée Toulouse, Univ. Toulouse et Paris, Éc des htes ét. comm. Gr. univ. : lic. en droit, dipl. Éc. des htes ét. comm. Carr. : 1908-1927 Cie algérienne, 1927-1955 dir., puis dir. gén. adj. Soc. fin. pour la Fr. et les pays d'O.-M. [SOFFO], adm. [Éts Vautheret, Gros et Laforge](#), Soc. d'ét. et exploitations minières de l'Indochine [SEEMI], Soc. des minerais de la Grande-Île. Decor. : ch. O. nat. Légion d'hon., cr. de guerre G.M. I, com. O. Étoile d'Anjouan, O. Étoile de la Gr. Comore. A. priv. : 7, av. Émile-Deschanel, 75 Paris 7, France.

Suite :

Vautheret, Gros et Laforge est repris par Texunion (société créée en 1964 par le groupe Gillet, puis filiale de Rhône-Poulenc textiles associé de 1970 à 1977 à DMC). 72 salariés vers 1976.